Le PLR et l'Europe : l'art de desservir le pays

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2010)**

Heft 1886

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1009893

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le PLR et l'Europe: l'art de desservir le pays

André Gavillet • 18 octobre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15644

On refuse de prendre la carte du «club», mais on exige de profiter de ses avantages

A une majorité sans équivoque, les délégués du parti libéral-radical réunis à Herisau ont choisi la seule voie des bilatérales pour développer nos relations avec l'Union européenne. Pas d'adhésion, qui paraissait pourtant prometteuse aux radicaux aux temps lointains où Christiane Langenberger présidait provisoirement leur parti; pas d'EEE, que Jean-Pascal Delamuraz défendit avec les radicaux de toute son énergie – mais des bilatérales qui, seules, respecteraient notre souveraineté. La Suisse radicale ne s'habille pas confection, mais sur mesure.

Cette prise de position frappe d'abord par son inopportunité. Le Conseil fédéral vient d'annoncer qu'il s'en tenait au bilatéralisme. Cette prudence a fait des déçus disséminés, mais n'a provoqué aucun contre-courant. Pourquoi dès lors intervenir lourdement, si ce n'est par électoralisme? Ne pas laisser à l'UDC seule le bénéfice électoral de la résistance à l'Union.

Abécédaire UDC

Le choix des délégués fut préparé par un *«papier de position»* intitulé *La Suisse face à la mondialisation. Politique extérieure autonome, libre-échange et médiation.*

En ce qui concerne le refus d'envisager une adhésion à l'Union européenne, on est surpris de constater que l'argumentation, en quelques lignes, rejoint l'abécédaire de l'UDC: sauvegarde de la démocratie directe, refus de la hausse de la TVA, opposition aux versements obligatoires des fonds structurel européens.

Ce dernier point est révélateur. Ne faisant pas partie du *«club»* – c'est de ce nom qu'est affublée souvent l'Union européenne – nous n'avons pas à payer les pleines cotisations. Ce qui ne nous empêche pas de demander d'étendre par accord bilatéral l'exercice élargi de certaines professions, banques et assurances au sein de l'UE. Payer moins et gagner plus, le bilatéralisme vu d'Herisau.

Traîtres

L'UE a de son côté des revendications à faire valoir. Elles sont avant tout fiscales, imposition des personnes morales par les cantons, application du secret bancaire, etc. Tous les pays de l'UE, à la recherche de l'assainissement de leurs finances, imposent à leur population des sacrifices financiers. Ils seront dès lors d'autant plus durs avec les fraudeurs et ceux qui les protègent.

La Suisse sera mise sous pression. Elle résistera. Elle fera appel à tous, mêlant l'«honneur national» à la défense d'intérêts particuliers.

Ceux qui jugent déloyales certaines dispositions du droit fiscal suisse, et qui le disent et le diront à haute voix, seront repérés et disqualifiés. Déjà un éminent comitard radical a dénoncé les *«traîtres»*. Il se vante de vouloir récidiver.

Le refus du parti libéral-radical de laisser ouvertes les options ne clarifie pas le jeu, comme s'en vante le président Pelli. Il aligne ce parti sur l'UDC. Il ne lui laisse pas la marge de manœuvre dont a besoin la nécessaire recomposition d'une majorité gouvernementale. Il introduit un vocabulaire de *«guerre civile»* dans le débat démocratique.